Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Garde d'enfant et pension alimentaire jaf

Par Visiteur

Bonjour , separer depuis janvier 2009 j ai 4 enfants 18 ans 16 ans 11 ans et 7 ans passe devant le jaf ils on decide de la pension alimentaire de verser 400 euros mon salaire est de 1350 euros avec la garde alternative tous les 15 jours plus les vacances j ais appris que la mere de mes enfants partait vivre a partir du mois d aout 2009 a monaco plus excactement a menton sans me demander mon avis , ma fille de 18 ans qui est rester dans le 91 corbeil essonnes maintenant travail et vie avec son copain et mon fils qui a 16 ans vie a perigueux dans un foyer donc elle n a que les 2 petits a charge maitenant que doit- je faire je suis un peut perdu au niveau des demarches question alimentaire esque je peut lui paye que la moitier de la pension et quel a le droit de partir comme ca aussi loin , en attente de votre reponse merci cordialement

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

que doit- je faire je suis un peut perdu au niveau des demarches question alimentaire esque je peut lui paye que la moitier de la pension et quel a le droit de partir comme ca aussi loin , en attente de votre reponse merci cordialement
La mère de vos enfants ne peut déménager sans votre accord.
Elle doit vous prévenir et vous demander votre accord.
Quant à la pension alimentaire, vous ne pouvez de votre propre initiative la diminuer.
Le fait serait de saisir au plus vite le JAF pour ces deux questions.

Cordialement